

AVIS  
PUBLIC

12 ET 13 FÉVRIER 2019

# ADMISSION à l'INSCRIPTION

DES ÉLÈVES POUR 2019-2020

» **INSCRIPTION AU PROGRAMME PASSE-PARTOUT**

- L'enfant doit avoir 4 ans au 30 septembre 2019;
- Se présenter à l'école qui dispense le programme (pour les territoires concernés) le 12 ou le 13 février 2019 entre 8h00 et 11h30 et entre 13h00 et 18h00.

ÉCOLES QUI OFFRENT LE PROGRAMME	TERRITOIRES ET/OU ÉCOLES DESSERVIS
MONSEIGNEUR-PRINCE	St-Robert, St-Aimé, Massueville
NOTRE-DAME-D'YAMASKA	Yamaska, St-David
MARIA-GORETTI	Maria-Goretti et Ste-Anne-les-Îles
MARTEL	Secteur Tracy, St-Joseph-de-Sorel et St-Roch-de-Richelieu
ST-GABRIEL-LALEMANT	St-Gabriel-Lalemant et Au Petit Bois

Les parents de St-Ours et de Ste-Victoire qui souhaitent inscrire leur enfant au programme Passe-Partout peuvent le faire dans l'école de leur choix.

» **INSCRIPTION À LA MATERNELLE 4 ANS À TEMPS PLEIN (Écoles Martel et Maria-Goretti)**

- L'enfant doit avoir 4 ans au 30 septembre 2019;
- L'enfant doit résider sur le territoire desservi par l'École Martel ou l'École Maria-Goretti;
- L'enfant doit résider dans une unité de peuplement identifiée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES);
- Se présenter à l'école concernée le 12 ou le 13 février 2019 entre 8h00 et 11h30 et entre 13h00 et 18h00.

» **INSCRIPTION À LA MATERNELLE 5 ANS (toutes les écoles primaires)**

- L'enfant doit avoir 5 ans au 30 septembre 2019;
- Se présenter à l'école de votre secteur le 12 ou le 13 février 2019 entre 8h00 et 11h30 et entre 13h00 et 18h00.

» **INSCRIPTION AU PRIMAIRE**

- L'enfant doit avoir 6 ans au 30 septembre 2019;
- S'il s'agit d'une **première inscription**, se présenter à l'école de secteur le 12 ou le 13 février 2019 entre 8h00 et 11h30 et entre 13h00 et 18h00;
- **Si l'enfant fréquente déjà une de nos écoles primaires**, vous devrez compléter son inscription en ligne sur le **Portail Mozaik** durant la semaine du 11 au 15 février 2019. Une procédure simple vous sera transmise par courriel à cet effet, le 11 février.

» **INSCRIPTION AU SECONDAIRE**

- S'il s'agit d'une première inscription, veuillez communiquer avec un conseiller en orientation de l'école concernée;
- Si votre enfant fréquente déjà l'école secondaire, vous recevrez, en février, le formulaire d'inscription officielle et choix de cours 2019-2020 à compléter et à retourner à l'école au plus tard le 1<sup>er</sup> mars.

» **DOCUMENT REQUIS POUR UNE PREMIÈRE INSCRIPTION**

- L'original du certificat de naissance de votre enfant (grand format);
- Une preuve de votre lieu de résidence (ex : permis de conduire, avis de cotisation de Revenu Québec, compte de taxes scolaires ou municipales, etc.).

Commission scolaire  
de Sorel-Tracy



Pour plus d'informations  
[WWW.CS-SORELTRACY.QC.CA](http://WWW.CS-SORELTRACY.QC.CA)